

Décision 18-DCC-68 du 26 avril 2018

relative à la prise de contrôle exclusif d'un
fonds de commerce de la société FCA Motor
Village France SAS par la société Dauphine
27 SAS

Posted on: 15 mai 2018 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Sté Dauphine 27

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Sté FCA Motor Village
France

Lire

le texte intégral de la décision

36.77 Ko